

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE

D'APPRENTISSAGE 2022

À RETOURNER À :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 9 Chemin de Boisvignal -BP 50146 07205 AUBENAS
CEDEX**

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS D'AUBENAS forme, depuis plus de 30 ans, des Infirmiers et des Aides-Soignants Diplômés d'Etat.

Notre Etablissement, agréé sous le n° **0071 302 C**, est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des **CADRES MOYENS** et des **OUVRIERS QUALIFIES** et à ce titre nous vous établirons le reçu correspondant.

Mais, vous pouvez aussi effectuer le versement au titre cumulé :

-OUVRIERS QUALIFIES -CADRES MOYENS ou -CADRES MOYENS -CADRES SUPERIEURS.

Vous avez aussi la possibilité d'adresser votre participation par l'intermédiaire d'un Opérateur de Compétences (OPCO) en indiquant notre Institut.

Modalités de versement :

PAR CHEQUE A L'ORDRE DE **TRESOR PUBLIC JOYEUSE**

N° :

Banque : En

date du :

Montant de votre versement de Taxe d'Apprentissage à l'IFSI IFAS d'Aubenas :.....€

Pour tout autre mode de paiement s'adresser au 04 75 35 60 64 ou

ifsi@ch-ardeche-meridionale.fr

Votre entreprise :

Raison sociale : :

Adresse : : CP :

..... Ville : N° de SIRET

:

Date : Cachet de votre établissement

Signature :

**L'IFSI-IFAS D'AUBENAS VOUS ADRESSE SES SINCERES REMERCIEMENTS POUR LE SOUTIEN
QUE VOUS APPORTEZ A LA FORMATION DE FUTURS SOIGNANTS.**



TAXE D'APPRENTISSAGE

PARTICIPEZ À FORMER LES FUTURS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DE VOTRE RÉGION !

FAITES D'UNE CONTRIBUTION OBLIGATOIRE UN INVESTISSEMENT

depuis plus de 40 ans,
L'IFSI / IFAS D'AUBENAS
forme des **INFIRMIERS**
et des **AIDES-SOIGNANTS**
diplômés d'État.

Un **institut responsable**
et éco-citoyen,
une **formation qualifiée**
pour une entrée réussie dans
la **vie professionnelle**.

135 étudiants
infirmiers

69 élèves
aides-soignants

Votre aide nous permet :

- d'investir dans du **matériel pédagogique**,
- d'initier des méthodes d'enseignement **innovantes**,
- d'améliorer la **qualité** de nos formations.

**AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,
PARTICIPEZ À CONSTRUIRE
LEUR RÉUSSITE PROFESSIONNELLE.**

En reversant votre
Taxe d'Apprentissage
à l'IFSI / IFAS :

Vous associez votre entreprise
aux projets de santé de votre
territoire.

**Vous renforcez le potentiel de
formation de la région** dans le
domaine de l'enseignement
supérieur.

VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL !

COMMENT FAIRE ?

Sur le bordereau de versement de votre opérateur de
compétences (OPCO) :

1. Affectez votre **Taxe d'Apprentissage** (hors QUOTA
et CSA) à l'IFSI / IFAS d'Aubenas (UAI 0071302C).
2. Indiquez le **montant** que vous souhaitez verser.
3. Retournez le bordereau de versement de votre OPCO

AVANT LE 1^{er} MARS